

CRITÈRES DE CLASSEMENT DES DEMANDES ET BARÈME DES MAÎTRES-AUXILIAIRES ET ENSEIGNANTS EN CDI

1. ANCIENNETÉ DANS L'ACADÉMIE DE LYON

Éléments	
Ancienneté d'exercice dans l'académie de Lyon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 24 points par année ▪ 2 points par mois <ul style="list-style-type: none"> • Toute période à temps partiel est comptée pour la totalité de sa durée

2. ÉLÉMENTS LIÉS À LA SITUATION FAMILIALE

Éléments	
Rapprochement de conjoint OU Autorité parentale conjointe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 40 points
Enfants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 points par enfant à charge de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2025
Séparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 points (académie limitrophe) ▪ 40 points (académie non limitrophe)

3. DIPLOMES ET ADMISSIBILITE AUX CONCOURS

Éléments	
BAC + 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 points
Licence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 points
Master, Maîtrise, , DEA, DESS, Doctorat,.... (non cumulables)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 8 points
Admissibilités	Agrégation - CAPES - CAPET - CAPLP - CAPEPS - autres concours Fonction Publique
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{ère} admissibilité : 25 points ▪ 2^{ème} admissibilité : 25 points
Maximum de points pour ces concours : 50 points (quelles que soient les années d'obtention)	

4. POSTES RELEVANT DE L'EDUCATION PRIORITAIRE (E.P.)

BONIFICATION EDUCATION PRIORITAIRE	
Classement	Ancienneté E.P. acquise au 31/08/2026
REP+ REP Politique de la ville	<ul style="list-style-type: none">2 points par mois d'affectation sur les trois dernières années scolaires (20 points maximum par année scolaire soit un total de 60 points maximum)

5. HANDICAP

AGENT BENEFICIAIRE D'UNE RECONNAISSANCE DE LA QUALITE DE TRAVAILLEUR HANDICAPE	
Bénéficiaires	Intéressé(e), conjoint, enfant
Une attention particulière sera accordée à ces demandes	